



**Union Nationale
du Sport Scolaire**

Juin 2021



LE JEUNE JUGE / JEUNE ARBITRE



Présentation

Tout élève de collège ou de lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les compétences attendues se trouvent dans le livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de chaque activité.

DEVENIR JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE C'EST :

- Apprendre à **faire des choix** et s'y tenir,
- **Prendre des décisions pertinentes** (sécurité, équité, loyauté) et **justifier ses choix**,
- **Mesurer** les conséquences de ses actes,
- **Acquérir** au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...),
- Prendre et **assumer des responsabilités**.



LA CONSTRUCTION D'UN PARCOURS DE FORMATION :

Les compétences du Jeune Juge/Jeune Arbitre construites au sein de chaque AS et certifiées aux différents niveaux (départementale, académique, nationale, internationale) peuvent être insérées au sein du curriculum de formation renseigné dans Parcours Sup.

Il est énoncé dans le BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 (Programme d'EPS du Lycée Général et Technologique) et le BO spécial n°5 du 11 avril 2019 (programme d'EPS des classes préparant au CAP et les classes préparant au baccalauréat professionnel) que « l'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins et le dossier d'orientation ».

C'est pourquoi, il semble essentiel de mettre en place une cohérence et un suivi individuel des compétences acquises de ce jeune officiel au sein de parcours de formation, mais aussi qu'une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives pour des raisons d'équité sur l'ensemble du territoire au niveau des attendus à chaque niveau de certification.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE :

LE LONG DEROULEMENT DE L'EVOLUTION DE LA BOXE A TRAVERS LES SIECLES

Sa logique de violence a presque toujours posé un véritable problème de moralité pour les sociétés. La boxe a toujours dérangé, perçue par certains et ...pour beaucoup comme une pratique barbare, niant les valeurs humanistes, mutilantes pour le corps, abrutissantes pour les sentiments et les esprits.

La boxe a donc dû, tout au long de son histoire adapter ses règles pour continuer à exister encore aujourd'hui.

Ce sont ces étapes, très schématiquement, que l'on vous invite à suivre son arrivée et son développement dans l'hexagone.

Sans remonter au pugilat antique notre démarche s'inscrit dans l'histoire moderne c'est-à-dire à partir du 18^{ième} siècle. En 1742, l'anglais, le premier champion JACK BROUGHTON, pour mettre fin aux nombreux combats clandestins très répandus dans le pays, fonde la première académie de boxe, avec ses premières règles : combat poings nus – arrêt des rounds de 30 secondes uniquement pour la mise terre de l'un des adversaires– combat au finish.

Puis la boxe va à nouveau s'humaniser en 1891 avec les règles du marquis de Queens Berry, grand amateur de boxe : gants obligatoires – rounds de 3 minutes – catégories de poids

Cette évolution va permettre la diffusion planétaire de la boxe.

En France, les spectateurs adeptes de l'escrime des pieds et des poings (boxe française), trouvent la boxe trop violente. Celle-ci parvient, cependant, à s'imposer. L'acceptation de cette violence tient au changement et contexte de ce début du 20^{ième} siècle. La boxe française avec ses affrontements conventionnels symbolise l'aristocratie, la « vieille France, la boxe modèle de l'action, de l'endurance physique, du dépassement de soi encouragé par le capitalisme bourgeois triomphant.

Suite à la loi 1901 sur les associations, Paul Rousseau crée le 15 février 1903 la Fédération des Sociétés de boxe incluant la boxe anglaise et la boxe française, remplacée en 1909 par la FFB après le refus d'y figurer de la boxe française qui refuse le sport spectacle professionnel très en vogue outre-manche et dans le nouveau monde. Les meetings pugilistiques attirent de plus en plus de monde, les foules grandissantes apprécient l'intensité et les émotions provoquées, les qualités 'd'encaisseur', de courage, et d'engagement physique des protagonistes.

La boxe anglaise est au programme des JO en 1908

La première guerre mondiale va bloquer temporairement son essor.

La grande époque de la boxe en France est due à l'irrésistible ascension du boxeur Georges Carpentier.

Création de la Fédération internationale de boxe amateur qui deviendra AIBA en 1946 qui s'inscrit dans le droit fil du courant Coubertin en et des JO vis-à-vis de la boxe professionnelle.

Le succès de la boxe ne se dément pas après l'armistice, sous le régime de Vichy attribué au besoin des français de besoin de 'légèreté » pendant cette période troublée, à la montée de la notoriété de la vedette numéro 1 Marcel Cerdan, et enfin, dans un contexte économique difficile, au mythe de l'ascension sociale par le sport qui fonctionne bien.

Mais tout est impermanent, et la boxe n'y échappe pas ; parce qu'elle se décrédibilise, son déclin est inexorable. La presse, les TV, le public ne comprennent plus rien à cette discipline qui compte une douzaine de fédérations internationales, sans parler de la prolifération des catégories de poids.

L'avènement des loisirs, le pouvoir de l'image renouvellent les goûts sportifs.

Alors que les spectacles de boxe en France au début du 20^{ème} siècle étaient porteurs de modernisme, aujourd'hui cette culture de la force, cette acceptation à la douleur apparaissent ringardes dans une société post- moderne centrée sur les progrès du confort, la recherche de sécurité, l'hédonisme (A RAUCH).

Pour essayer de relancer la boxe, Jean Le Tessier, DTN de la FFB, en 1964 va s'appuyer sur les professeurs d'éducation physique pour mettre en place la boxe éducative, pratique sans recherche de puissance qui attire de nombreux jeunes. Cette pratique dynamise les championnats scolaires et universitaires, et augmente le nombre de licenciés à la FFB.

La boxe professionnelle vivote et aura du mal à retrouver son éclat d'antan.

Comme tous les sports, la boxe prof a obtenu le label JO. En France une fenêtre s'est ouverte avec les deux champions olympiques le couple Mossely/Yoka, bien exploité par Canal+. Mais pour récupérer ses « parts de marché » la FFB joue surtout la carte de la diversification en proposant de nouveaux produits à un public segmenté.

En 1998, la boxe féminine fait son apparition puis dans les années 2000, la boxe loisir, le pré combat, le handiboxe, l'aéroboboxe, autant de pratiques très éloignées des débuts de la boxe, mais qui correspondent davantage à l'air du temps.

SOMMAIRE

LE JEUNE JUGE/ARBITRE

1. S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTRE DE L'UNSS
2. DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE
3. S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION
4. DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
5. DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES
6. ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION
7. PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE, S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Sans juge, arbitre, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister.

Ces rôles sont construits dans le cadre de l'objectif général n°3 « **Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif** » (*Programme d'EPS du lycée général et technologique Annexe 1 du BOEN du 22 janvier 2019*) ou de celui visant à « **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire** » (Le programme d'EPS pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) et de l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n°3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* ».

1.1 Le Jeune Juge/Jeune Arbitre doit :

- Connaître le règlement de l'activité
 - Être objectif et impartial
 - Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
 - Connaître les différentes tâches liées à sa mission.
- Pour remplir sa mission, le Jeune Juge/ Jeune Arbitre doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité, ...) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.
- Le jeune juge/jeune arbitre UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes juges/arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité »

Comité International Olympique

2. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITÉ

Le règlement définit le cadre de la pratique.

- « Ne pas nuire à son adversaire »
- « Etre sanctionné pour tout comportement violent »

Le non-respect d'une règle est systématiquement sanctionné.

Dans ce cadre, le boxeur peut exprimer sa boxe en toute liberté et sécurité. L'adhésion et le respect du règlement par tous les pratiquants permettent à chacun de découvrir les limites de son exploitation motrice.

- ***Le Face à Face***

Tout au long de l'assaut, les boxeurs doivent demeurer face à face.

Un boxeur qui tourne le dos à son adversaire ou qui baisse la tête (visage face au sol) doit être immédiatement sanctionné.

- ***Le Ring***

L'espace de pratique est un carré de 4 à 6 mètres de côté, délimité par 3 ou 4 rangées de cordes ou pas en cas de tapis au sol.

- ***Les Reprises et durée des assauts***

Les reprises

- Le chronométrateur donne le signal du début et de la fin des reprises, en frappant sur le gong. Le chronomètre ne doit jamais être arrêté sauf sur demande du directeur d'assaut.
- Entre chaque reprise, chaque boxeur regagne son coin durant 1 minute. Il doit rester debout, face à son adversaire, les bras le long du corps.
- Une seule personne homme de coin/second (obligatoirement un élève licencié UNSS en tenue de sport) peut accompagner et conseiller le boxeur dans son coin pendant la minute de repos et rester silencieux pendant les reprises. Pendant la minute de repos, il ne doit pas pénétrer à l'intérieur des cordes. Il lui est interdit de parler lorsque les boxeurs s'affrontent. Il est équipé d'une serviette (ou mouchoirs, compresses)
- et d'une bassine. Il sait intervenir en cas de saignement de nez du boxeur. D'une bouteille d'eau.

La durée des assauts :

Les assauts se déroulent en 3 reprises dont la durée varie suivant l'âge :

Collège

3 reprises de 1 minute 30 s avec 1' de récupération

Lycée

3 reprises de 2 minutes avec 1' de récupération

- **Les Touches**

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont autorisées et comptabilisées.

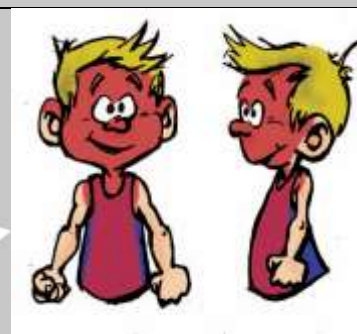
- **Les Cibles et les armes**

- Cibles autorisées

Atteindre l'adversaire au-dessus de la ceinture sur

les parties frontales (devant) et latérales (côtés) du

buste et de la tête.



- Les touches sur les bras de l'adversaire sont autorisées mais pas comptabilisées.
- Les touches sur toutes les autres parties du corps sont sanctionnées

- Armes autorisées

Les quatre premières phalanges et la tête des métacarpiens du poing (face avant).

Le poing doit être fermé.



- Une touche donnée avec le pouce, le dessus ou le dessous du poing est une faute et devra être sanctionnée.
- Un boxeur ne peut toucher son adversaire qu'avec un seul poing à la fois

- **Les interdictions**

Il est interdit de :

- Chercher à faire mal
- Frapper fort
- Tourner le dos à son opposant,
- Baisser la tête (visage face au sol),
- Toucher avec la partie non autorisée des poings,
- Toucher une cible non autorisée,
- Parler en boxant,
- Tenir ou pousser l'adversaire,
- Toucher en sautant.
- Se tenir aux cordes,
- Attaquer l'adversaire dans une boxe désordonnée, sans souci défensif
- Boxer avec les deux poings en même temps,
- Prendre appui sur son adversaire
- Garder le bras tendu pour tenir à distance son adversaire
- Avoir un comportement antisportif
- De coacher son boxeur lorsque l'on est second

Chaque faute est sanctionnée.

Le nombre de sanctions est limité à 9 points. Au-delà, le boxeur est disqualifié quel que soit le pointage des juges. Le nombre de sanctions est limité à 9 points. **A partir de 9 points de pénalité, le boxeur est disqualifié quel que soit le pointage des juges.**

Le D.A. évalue la gravité de la faute et sanctionne le boxeur fautif en fonction de celle-ci :

- **1 POINT** (PENALITE) POUR UNE FAUTE QU'IL JUGE NON INTENTIONNELLE
- **3 POINTS** (AVERTISSEMENT) POUR UNE FAUTE QU'IL JUGE INTENTIONNELLE, GRAVE, REPETEE ET QUI PORTE ATTEINTE A LA SECURITE DES BOXEURS OU A L'ETHIQUE DE LA BEA.

L'ARBITRE PEUT PRONONCER LA DISQUALIFICATION D'UN BOXEUR, S'IL ESTIME QU'IL NE REPOND PAS A L'ESPRIT DE LA BOXE EDUCATIVE ASSAUT : FAUTES INTENTIONNELLES – FAUTES GRAVES.

En résumé :

Au cours des trois reprises, le but sera de "toucher plus qu'être touché" avec la partie autorisée des poings sur les cibles réglementaires, dans un temps et un espace défini sans jamais sortir du face à face.

Le port de bijou, ou tout objet métallique est formellement interdit.
La tenue réglementaire non respectée entraîne systématiquement la disqualification du boxeur.

Lors de l'appel du boxeur, il a 3min pour se présenter à son ring sous peine d'être disqualifié

EQUIPEMENT DES BOXEURS

- Protège dents obligatoire (pas de couleur rouge), casque homologué (sans pommettes et mentonnières) FFB obligatoire, une coquille obligatoire pour les garçons et facultative pour les filles
- Short de sport (au-dessus des genoux) et maillot sans manches avec une démarcation au niveau de la ceinture
- Legging interdit
- Plastron recommandé pour les jeunes filles
- Bandes ou mitaines sont obligatoires
- Le second doit se présenter obligatoirement avec une tenue sportive – serviette – bassine – bouteille d’eau, mouchoirs ou compresses.
- Le port de bijou ou de tout objet métallique est formellement interdit.
- Les cheveux doivent être attachés ou maintenus par un bandana ou un bonnet de bain.
- La tenue réglementaire non respectée entraîne systématiquement la disqualification du boxeur quel que soit le moment de l’assaut jusqu’à la décision.
- **La TENUE réglementaire du coach**

Le second doit porter une tenue sportive et être muni de :

- Une bassine,
- Une serviette,
- Compresses/mouchoirs
- Bouteille d’eau

En cas de saignement de nez du boxeur, il est souhaitable que le coach connaisse les interventions élémentaires pour le stopper

3. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION

a) Le rôle du régulateur adulte de ring

Il est prioritairement un membre de la CMN ou désigné par celle-ci

- Il encadre et forme les Jeunes juges/arbitres lors du championnat (de l'accueil au déroulement des assauts)
- Il régule et garantit la sécurité des boxeurs :
 - ➔ soit en intervenant auprès du directeur d'assaut lors de la minute de repos
 - ➔ soit en intervenant directement pendant l'assaut, en cas de situation qu'il estime dangereuse. Dans ce cas, il peut disqualifier le boxeur fautif
- En cas de non-respect du règlement UNSS de la part de l'accompagnateur de l'équipe, le boxeur sera sanctionné jusqu'à la disqualification par le directeur d'assaut sous l'autorité du régulateur.

b) Le rôle du responsable adulte de ring

Il juge avec chaque assaut en parallèle des trois jeunes juges pour établir un jugement de référence. Le directeur d'assaut lui donne, après chaque round, les bulletins des trois jeunes juges qu'il consigne en extrayant les pointages. En cas d'écart trop important entre le jugement des jeunes juges et le jugement de référence, (à la fin de l'assaut) la décision peut être modifiée (voir conditions ci-dessous).

c) Le rôle du directeur d'assaut (D.A.)

Le principal rôle du directeur d'assaut est de veiller à la sécurité des deux boxeurs. Il a pour tâche de repérer un élève fautif et de le sanctionner.

Il est la seule personne à fixer la limite entre une touche et un coup.

Il intervient chaque fois qu'une infraction (même légère) est commise

Toute tentative de mise "hors assaut", reconnue par le D.A., doit être immédiatement sanctionnée par **PENALITE, ou AVERTISSEMENT ou DISQUALIFICATION**, en fonction du degré d'agressivité.

Les commandements du directeur d'assaut :

BOXE !	- STOP !
permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou la reprendre à la suite d'un STOP ou STOP CHRONO	STOP IMPOSE UN ARRET IMMEDIAT des Boxeurs : a) dès qu'une faute est commise b) dès que le gong sonne pour mettre fin à la reprise c) dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque, chaussures détachées, glissade, saignement...) Dans ce cas précis l'arbitre demande un arrêt du chronomètre. « STOP, CHONO ! »

b) Le cérémonial

Il fait observer le cérémonial avant et après l'affrontement, avec beaucoup d'attention, ne tolérant aucune manifestation déplacée

Les boxeurs montent toujours sur le ring après le directeur d'assaut, coin rouge ou coin bleu, gants et casques mis par l'homme de coin au pied du ring.

Le directeur d'assaut avant l'assaut

- Monte en premier sur le ring et se positionne au coin neutre en face de la table de marque.
- vérifie l'équipement de chaque boxeur
- S'assure de la disponibilité des juges avant de solliciter le chronométrateur.
- Invite les boxeurs à se rejoindre au centre du ring et à se toucher les gants.
- Signale au chronométrateur le début de l'assaut.

Le directeur d'assaut pendant l'assaut

Les COMMANDEMENTS :

- Ils sont au nombre de trois :

BOXE : Permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou à reprendre à la suite d'un STOP à l'endroit de l'arrêt.

STOP : impose un arrêt immédiat des boxeurs. Il est utilisé dans quatre cas :

1. Pour un dégagement sans donner de sanctions
2. Dès qu'une faute est commise par un boxeur pour le sanctionner :

Il indique de manière audible la sanction (pénalité, avertissement ou disqualification) puis justifie la sanction en indiquant la faute commise en liant le geste à la parole.

3. Dès que le gong sonne pour mettre fin à la reprise

STOP ! CHRONO

. Dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque ou chaussures détachées, glissade,...) dans ces cas précis, l'arbitre demande alors un arrêt du chronomètre, envoie un de deux boxeurs dans le coin neutre et l'autre dans son coin.

Ex : Boxeur Coin Rouge, Pénalité (geste = poing fermé avec pouce levé) pour touche trop appuyée (**geste = poing fermé sur une main ouverte**)



(Geste) Touche appuyée

- Il s'assure que le boxeur fautif acquiesce d'un signe de tête pour signifier qu'il a compris.

Le directeur d'assaut pendant la minute de repos

Le directeur d'assaut récupère à chaque minute de repos les bulletins des trois juges et les donne au responsable de ring.

Pendant la minute de repos, le directeur d'assaut peut consulter la table des officiels pour connaître la situation des boxeurs (pointage et sanctions), mais ne fait aucune annonce de cet avantage.

Cas particuliers :

- Si un saignement de nez apparaît, l'arbitre décide : d'arrêter le match s'il estime que le saignement est trop important, ou si le boxeur saigne pour la seconde fois. La décision sera alors donnée aux points. Le boxeur qui bénéficie du plus grand nombre de juges en sa faveur est déclaré vainqueur (G.P)
- En cas de blessure non imputable à une faute de l'adversaire, une décision aux points sera rendue (G.P)
- Si l'arbitre observe une trop grande différence de niveau entre les deux boxeurs(es), il peut mettre fin à la rencontre, après avoir pris l'avis des 3 juges et du pointage à la table des officiels. A la suite de quoi il prononce une décision aux points pour infériorité manifeste et une décision aux points (G.P)
- Si l'homme de coin ou le boxeur souhaite arrêter l'assaut, l'adversaire sera déclaré vainqueur par abandon (G.AB)

Le directeur d'assaut après l'assaut :

- Invite les deux boxeurs à se serrer la main avant et après la décision.
- Il prend la main de chaque boxeur et lève le bras du vainqueur.
- Il serre la main de chaque boxeur
- Il quitte le ring le dernier

d) Le juge

Le jugement se fait à la touche.

Le jugement se fait toujours avec un nombre impair de juges (3 ou 5).

Chaque juge valide un point lorsqu'une touche autorisée et contrôlée, délivrée par l'un des boxeurs, atteint une cible définie par le règlement.

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont comptabilisées.

Toute touche avec une autre surface est sanctionnée et non comptabilisée

Pour valider une touche, le juge enclenche son cliquet de la couleur du boxeur qui a touché son adversaire. Il le fait à chaque touche valide.

A la fin de chaque reprise, il reporte son jugement sur un bulletin ramassé par le directeur d'assaut. **Il ne remet pas ses cliquets à zéro.**

Ainsi, les scores se cumulent sur chaque reprise et prennent en compte les précédents. Ainsi, les scores se cumulent sur chaque reprise et prennent en compte les précédents.

En cas de pénalité ou d'avertissement, les juges ne doivent pas actionner leurs cliquets.

Les décisions des juges peuvent désormais être révisées par un responsable de ring sous plusieurs conditions :

Chaque assaut sera jugé par un adulte responsable de ring référent dont le bulletin fera référence. Si sur ce pointage, le nombre de touches valides d'un boxeur est au moins 1,5 fois supérieur à celles de son adversaire mais qu'il est donné perdant par deux ou trois juges, alors les bulletins de ces juges sont modifiés et s'alignent sur celui du responsable de ring.

Si la décision est changée, le régulateur explique aux boxeurs et aux Jeunes juges le choix de sa décision.

e) Le chronométrateur

- Avant le déroulement des rencontres il s'**assure** que le chronomètre et le gong sont prêts.
- Il vérifie la durée des reprises des boxeurs qui s'affrontent
- Au commandement « BOXE » du directeur d'assaut, il actionne le gong et déclenche le chronomètre
- Pendant la minute de repos, il signale dix secondes avant en tapant légèrement sur le gong et en invitant les coachs à rejoindre leur chaise.

4. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Evaluation et Harmonisation des Certifications

Un Jeune juge/jeune arbitre acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises niveau 1/2 : Niveau départemental	Exigences minimales requises niveau 3/4 : Niveau académique	Exigences minimales requises niveau 5 : Niveau national
12/20	14/20	16/20

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique** : vidéos à privilégier, QCM, oraux (notamment pour les élèves en difficulté, par exemple 1/3 temps, dyslexie prononcée/repérée etc) Un élève qui a une mauvaise note à l'écrit mais qui se fait repérer comme « performant » dès les premiers jugements/arbitrages doit pouvoir repasser la théorie sous forme d'oral afin de ne pas être éliminé pour une possible obtention de la certification, et ce, à tous les niveaux.
- **Pratique** : mise en situation lors d'un Championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible)

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

<u>Partie théorique</u>	1 à 1.5 point	2 à 2.5 points	3 à 4 points
Sur 4 points	A consolider	Satisfaisant à Bien	Très bien à Excellent

Il est possible de modifier le nombre de rôles.

Selon la spécificité de l'activité, si le Jeune juge/jeune arbitre peut être confronté à 2 rôles différents, son évaluation pratique sera alors la moyenne (sur 16 points) de ses 2 prestations :

(Moyenne des 2 prestations pratiques sur 16 points) + note théorique sur 4 points = note globale sur 20 points

Si par l'essence même de l'activité un seul rôle peut être tenu, c'est la note de ce rôle unique qui sera prise en compte :

Note pratique sur 16 points + note théorique sur 4 points = note globale sur 20 points

➤ Conseils de la CNJO pour l'élaboration de la grille d'évaluation pratique

Le tableau suivant est un guide d'évaluation pratique.

Les propositions de contenus qui vous y sont proposées le sont à titre d'exemple ; elles s'ajustent en fonction des activités.

LES PRE REQUIS :

- Le jeune juge/jeune arbitre doit être investi au niveau de son district pour acquérir sa certification départementale (sur une rencontre départementale)
- Le jeune juge/jeune arbitre doit être certifié de niveau départemental pour acquérir sa certification académique (sur une rencontre académique)
- Le jeune juge/jeune arbitre doit être certifié de niveau académique pour acquérir sa certification nationale (sur un championnat de France)

LA VALORISATION : remise d'un diplôme par les Services UNSS

Compétences pratiques attendues à tous les niveaux pour le Jeune juge/jeune arbitre : BOXE ASSAUT

Nom & Prénom du Jeune juge/jeune arbitre :



		<u>Niveau Départemental</u>	<u>Niveau Académique</u>	<u>Niveau National</u>
		4 à 8 points	8.5 à 10 points	11 à 16 points
<u>Indicateurs du rôle 1</u>	Ex : Directeur d'assaut	Connait les règles essentielles liées à l'activité.	Maîtrise des règles plus complexes permettant la régulation de l'opposition	Engagé, réactif, intervenant avec opportunité. Arbitre régulateur, capable de modérer une rencontre pour instaurer un climat plus serein
		Jugement simple ou binaire : Reconnaissance d'une situation de faute	Jugement généralement pertinent, qui mériterait plus d'argumentation, de justification	Jugement réaliste, avec une argumentation simple Jugement explicatif précis, justifié et adapté
		Arbitre intermittent qui a besoin de temps pour intervenir	Rôle assumé sur l'ensemble d'une rencontre, erreurs corrigées rapidement	Comportement et jugement réguliers sur un championnat. Arbitre ressource, complet, garant de l'organisation et de la sécurité,
		Se déplace en suivant l'opposition	Déplacements orientés pour garder l'opposition en vision.	Positionnement anticipé grâce à une bonne lecture Capable de moduler ses déplacements pour intervenir spécifiquement et opportunément s'il en ressent le besoin.
		Attentif à la zone proche de l'action	Regard élargi sur les boxeurs	Regard globalisé : « sent les déplacements de l'opposition »
<u>Indicateurs du rôle 2</u>	Ex : Juge	Connait les procédures essentielles	Connait les procédures plus précises et plus techniques de l'activité dans son domaine	Maîtrise et peut expliquer les situations qui lui sont afférentes
		Fait attention aux situations particulières de l'assaut.	Concentré sur l'ensemble de l'assaut	Se focalise, sans pression superflue, sur son rôle Fait pleinement partie des officiels de la rencontre, du championnat en cours
		Connait les documents et les complète en hétéronomie	Capable de gérer le déroulement administratif d'une rencontre simple en autonomie	Planifie et gère son organisation administrative complète (avant, pendant, après) en autonomie, avec sérénité
		Accepte de tenir tous les rôles, avec un peu d'aide, une supervision...	Rôle assumé dans un déroulement simple	Sait faire face à des situations techniques précises Rôle assumé en faisant preuve de l'autorité nécessaire
		Focalisé sur son travail individuel	Travaille en prenant en compte le directeur d'assaut (peut répondre à ses questions, s'adapte à ses demandes)	Travail d'équipe complet avec tous les officiels Coéquipier sûr pour les officiels

5. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral ...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune juge/jeune arbitre (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune juge/jeune arbitre sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que Juge/Arbitre sur un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

6. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION / PASSERELLES FEDERALES

Dès que possible l'UNSS proposera à tout Jeune juge/jeune arbitre certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS: www.unss.org

Passerelles entre l'UNSS et la Fédération Française de BOXE

La convention entre l'UNSS et la FFBA. Précise que le jeune juge/jeune arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de Jeune Juge/Arbitre Régional de boxe assaut. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental ou régional (service formation)

La certification de niveau national UNSS permet le titre de Jeune juge/jeune arbitre National de boxe assaut

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).



7. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Le jeune officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant :

- le site Union Nationale du Sport Scolaire : www.unss.org
- le Ministère de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr
- le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt : www.educagri.fr
- le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative : www.sports.gouv.fr
- le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) : www.franceolympique.com
- la [Direction](#) de la jeunesse , de l'Education Populaire et de la Vie Populaire :
www.associations.gouv.fr/ddva
www.associations.gouv.fr/cec
- le site des fédérations sportives concernées
- le Comité Régional Olympique Sportif de la région concernée (CROS)
- le Comité Départemental Olympique Sportif du département concerné (CDOS)
- les collectivités territoriales (régions, départements, communauté de communes ou agglomérations)
- l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM)